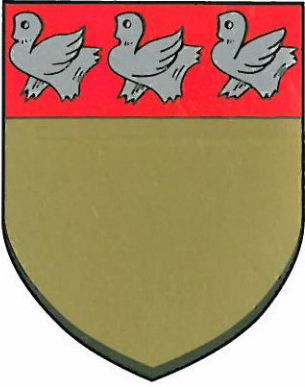


De gueules au sautoir d'or, accosté de deux merlettes affrontées d'argent, à la houlette en forme de crosse au naturel brochant en pal mouvant de la pointe.

Armoiries adoptées par le conseil communal dans sa séance du 29 décembre 1988, agréées par arrêté ministériel du . (Mémorial B 1989, page )\*  
Projet: Dr J. Cl. Loutsch et M. Lenertz en 1988.



Sous l'Ancien Régime la quasi totalité des territoires formant l'actuelle commune faisait partie de la seigneurie de Clervaux [d'or au chef de gueules chargé de trois merlettes d'argent; fig. 1].

D'autre part à Hosingen se trouvait un important couvent des religieuses de Saint Augustin [d'argent au Saint Augustin de carnation, vêtu pontificalement d'argent, de gueules et d'azur, tenant de sa main dextre un cœur enflammé de gueules et de sa main senestre une crosse d'or, et posé dans une niche à l'antique vidée de sable, rehaussée d'or; fig. 2].

Les armoiries communales tiennent compte des données historiques et géographiques: les émaux principaux, ainsi que les merlettes, sont empruntés aux armes des Clervaux, la houlette symbolise le couvent et le sautoir fait allusion à la situation du chef-lieu de la commune sur la crête, à un croisement de routes important.

Hosingen fait partie des communes originales créées au début du dix-neuvième siècle.



\* Au moment de mettre sous presse la procédure d'agrément n'était pas encore terminée, c'est pourquoi il n'a pas été possible d'indiquer la date de l'arrêté, ni la page du Mémorial.